



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCATION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PROUREUR

La Haye, 12 juin 2013

Allocution de Serge Brammertz, Procureur, Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie, devant le Conseil de sécurité des Nations Unies

Monsieur le Président, Excellences,

Je vous remercie de l'opportunité qui m'est donnée de vous informer des progrès qui nous rapprochent de l'achèvement de notre mandat.

Au cours de la période considérée, marquée par le vingtième anniversaire de la création du TPIY, les travaux du Tribunal ont suscité bon nombre de critiques. Jamais encore les affaires jugées par le Tribunal, son héritage et sa contribution à la réconciliation dans la région n'ont autant fait parler de lui ni coulé autant d'encre. Pour le Bureau du Procureur, cette période s'est assurément avérée difficile et délicate. En tant que partie à l'instance, nous sommes tenus d'accepter les jugements prononcés. Cela étant, nous utilisons, et continuerons d'utiliser tous les autres moyens juridiques pour obtenir les résultats qui nous paraissent justes et reflètent comme il se doit la culpabilité des accusés traduits devant le Tribunal.

Certains commentaires méritent une attention particulière. Néanmoins, malgré l'intensification des débats autour du Tribunal, nous resterons concentrés sur notre tâche, à savoir mener à bien les derniers procès. Dans l'affaire *Karadžić*, la présentation des moyens à décharge est maintenant bien avancée ; si elle se poursuit à ce rythme soutenu, elle s'achèvera avant la fin de cette année. Dans un souci d'efficacité, l'équipe de l'Accusation chargée de cette affaire a mis au point des contre-interrogatoires minimisant le temps d'audience, tout en veillant à ce que les témoins soient dûment mis à l'épreuve.

Dans les affaires *Mladić* et *Hadžić*, l'Accusation poursuit la présentation de son dossier. Dans ces procès aussi, les méthodes axées sur l'efficacité et affinées au fil des ans permettent de minimiser le temps d'audience utilisé. Parallèlement, elle ne cesse de réévaluer sa stratégie afin d'accélérer la procédure. Dans l'affaire *Mladić*, par exemple, elle a réduit le nombre de témoins prévus de 200 à 170 après s'être assurée que cette mesure n'aurait pas d'incidence négative sur l'issue du procès. Au rythme actuel de la procédure, l'Accusation aura terminé la présentation de son dossier dans les affaires *Mladić* et *Hadžić* bien avant la fin de cette année.

Au cours de la période considérée, la Division des appels a été saisie de quatre nouvelles affaires concernant 11 accusés. Le déploiement du personnel de la Division des appels se poursuit avec souplesse afin de faire face aux autres urgences au sein du Bureau du Procureur.

La bonne coopération de la Croatie, de la Serbie et de la Bosnie-Herzégovine a facilité le travail de l'Accusation dans les derniers procès en première instance et en appel. Chacun de ces pays a répondu de manière satisfaisante à nos demandes d'assistance concernant l'accès à des documents et à des témoins. Nous continuerons de compter sur ces pays pour répondre rapidement et efficacement à nos demandes pendant le prochain semestre.

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Twitter](#) et [Youtube](#) et [Facebook](#)

Bureau du Procureur

Churchillplein 1, 2517 JW The Hague. P.O. Box 13888, 2501 EW The Hague. Netherlands

Tel.: +31-70-512-8958

Monsieur le Président, Excellences,

Comme je l'ai souligné dans mes derniers rapports adressés au Conseil de sécurité et dans mes allocutions, des problèmes liés à la mise en place des stratégies nationales pour traiter les crimes de guerre en ex-Yougoslavie, particulièrement en Bosnie-Herzégovine, surgissent de manière de plus en plus troublante. Ces problèmes persistent, et il est urgent d'agir sur plusieurs fronts si l'on veut redresser la situation.

À ce sujet, je me rendrai à Sarajevo fin juin pour procéder à un examen approfondi de l'état d'avancement des neuf dossiers en instance dans les affaires de catégorie 2 renvoyées aux autorités de Bosnie-Herzégovine. Parallèlement, mon Bureau organisera une réunion d'information pratique, destinée aux procureurs des entités constitutives, sur la consultation des documents de nos bases de données. Nous voulons, d'une part, stimuler la volonté d'utiliser les ressources disponibles à La Haye et, d'autre part, recenser les obstacles actuels à la consultation des documents et proposer des solutions réalistes.

Nous avons plusieurs autres initiatives en cours visant au renforcement des capacités. Il s'agit notamment d'une proposition détaillée pour un programme de formation structuré et exhaustif comprenant des mécanismes de suivi afin d'obtenir des résultats, de l'augmentation des ressources destinées au transfert des compétences du TPIY en matière de poursuites des violences sexuelles, et du programme conjoint du Tribunal et de l'Union européenne concernant les procureurs de liaison et jeunes juristes, qui entame maintenant sa quatrième année. Nous continuons bien sûr à répondre aux demandes d'assistance des autorités nationales chargées des affaires de crimes de guerre découlant du conflit en ex-Yougoslavie. Il est intéressant de noter que nous avons reçu un plus grand nombre de demandes pendant la période considérée que pendant le semestre précédent.

La communauté internationale joue également un rôle important dans le domaine du renforcement des capacités en Bosnie-Herzégovine. Nous sommes particulièrement reconnaissants à nos partenaires, notamment l'Union européenne, l'ONU Femmes, l'OSCE et le PNUD, qui travaillent avec nous sur bon nombre des projets que j'ai mentionnés aujourd'hui.

Bien évidemment, nos efforts ne porteront leurs fruits que si les responsables politiques de tout bord s'engagent de bonne foi à mettre en œuvre la stratégie nationale sur les crimes de guerre. Pendant la période considérée, des progrès ont été accomplis avec la conclusion de deux protocoles de coopération régionale dans les affaires de crimes de guerre : l'un entre la Serbie et la Bosnie-Herzégovine, l'autre entre la Croatie et la Bosnie-Herzégovine. C'est un pas dans la bonne direction, mais les États concernés doivent maintenant passer de la parole aux actes. De manière plus générale, nous encourageons vivement les autorités compétentes à allouer les ressources nécessaires à la mise en œuvre des stratégies nationales sur les crimes de guerre. Nous vous demandons aussi, à vous les États Membres, de maintenir votre engagement à obtenir des résultats positifs.

Je tiens à attirer votre attention sur deux autres questions liées à la volonté de faire respecter l'état de droit dans la région. La première porte sur le travail accompli en Serbie sur les réseaux de fugitifs. Les efforts déployés par la Serbie pour établir les responsabilités de ceux qui ont aidé les fugitifs recherchés par le TPIY à se soustraire à la justice constituent un travail en chantier. Nous l'invitons à mener à bien cette tâche rapidement et efficacement.

La deuxième question est celle de la lenteur des opérations de localisation des personnes portées disparues, et notamment des exhumations de corps des charniers. Lors de mes récentes visites, les membres des communautés qui ont survécu au conflit ont exprimé une grande frustration à ce propos, et les autorités de la région devront de toute urgence recentrer leurs efforts sur la localisation des personnes portées disparues, quelle que soit leur appartenance ethnique.

Au moment où le TPIY s'engage dans sa vingt et unième année, les milliers de personnes qui ont survécu aux crimes perpétrés pendant les conflits en ex-Yougoslavie doivent occuper une place de choix dans nos pensées. Pour eux, ces vingt dernières années sont vides de sens. Les crimes auxquels ils ont été confrontés et qui ont emporté des êtres chers sont toujours présents dans leur esprit, et nous devons redoubler d'efforts pour leur permettre d'obtenir réparation.

M. le Président, Excellences,

Nous ne sommes aujourd'hui qu'à quelques semaines de l'entrée en fonction de la Division de La Haye du Mécanisme pour les tribunaux pénaux internationaux. La mise en place du Mécanisme, alors même que le TPIY poursuit ses travaux, nous oblige à évoluer en parallèle dans un cadre opérationnel plus complexe. Nous nous efforçons néanmoins d'assurer une transition efficace et d'œuvrer pour le meilleur résultat possible dans chacune de nos affaires, qu'elles soient menées à terme par le TPIY ou par le Mécanisme.

Afin de garantir la qualité de notre travail, il est également nécessaire d'aborder la question du maintien en fonction du personnel. Le départ de membres-clés du personnel dans tous les services du Tribunal, à un stade critique de nos travaux, pose de sérieuses difficultés. Dans notre Bureau, nous sommes à la recherche de méthodes novatrices pour encourager nos collaborateurs à rester au TPIY. Nous voulons leur permettre de mener à bien leur travail et, en même temps, les aider à poursuivre leur carrière avec succès. Des mesures visant à fidéliser le personnel sont essentielles pour réaliser cet objectif. Nous espérons aussi que la communauté internationale comprendra que les membres du personnel du TPIY constituent un précieux vivier pour les futures initiatives en matière de justice internationale ainsi qu'une ressource inestimable pour le système des Nations Unies en général.

Je vous remercie de votre attention.